

20 janvier 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 20 janvier 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent Mme Michèle Massé, MM. Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : le directeur général, M. Bertrand Déry et la greffière, Me Isabelle François

2015-01-003 Adoption des procès-verbaux du 3, 9, 16 (19h) et 16 (19h15) décembre 2014

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 3, 9, 16 (19h) et 16 (19h15) décembre 2014 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 3, 9, 16 (19h) et 16 (19h15) décembre 2014 soient et sont adoptés tels que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-004 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 43 450 à 43 469 et 43 575 pour un montant de : 43 306,95 \$

Chèques 43 576 à 43 643 pour un montant de : 331 209,20 \$

Comptes payables :

Chèques 43 680 à 43 792 pour un montant de : 331 227,88 \$

Comptes recevables :

Comptes 4FD000756 à 4FD000785 pour un montant de : (9 150,63 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 janvier 2015

2015-01-005 Autorisation pour les dépenses incompressibles 2015

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser, pour l'année 2015, les dépenses incompressibles selon les montants établis au budget et décrits dans la liste suivante :

- Rémunération
- Frais de vérification
- Fourniture d'élection
- R.R.Q, A-E, F.S.S., C.S.S.T., R.Q.A.P.
- REER collectif, assurances collectives
- Quote-part MRC, évaluation
- Frais de poste, téléphone
- Services payés à d'autres municipalités
- Éclairage des rues, électricité
- Contrat de déneigement et d'achat de sel à déglacage
- Service de la dette, intérêts sur billets
- Location de bâtisse
- Immatriculation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-006 MRC de Rouville / Quote-parts 2015

Considérant le montant des quotes-parts de la Ville de Saint-Césaire à la MRC de Rouville pour l'année 2015, tel que décrit dans les résolutions numéros 14-12-9541 (Partie 1 du budget), 14-12-9543 (Partie 3 du budget), 14-12-9544 (Partie 4 du budget) et 14-12-9545 (Partie 5 du budget) adoptées lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2014 par la MRC de Rouville, à savoir:

Contribution générale (<i>art 1 par. a) /13-02-9200</i>)	24 598,00 \$
Sécurité incendie (<i>art 1 par. b) /13-02-9200</i>)	14 804,00 \$
Centre local de développement (<i>art 1 par. c) /13-02-9200</i>)	57 249,00 \$
Cours d'eau (<i>art 1 par. d) / 13-02-9200</i>)	15 529,00 \$
Matières résiduelles domestiques (<i>art 1 par. e) / 13-02-9200</i>)	271 428,00 \$
Matières recyclables (<i>art 1 par. f) / 13-02-9200</i>)	109 212,00 \$
Loisirs et culture (<i>art 1 / 13-02-9204</i>)	22 551,00 \$
Loisirs et culture – immobilisation (<i>art 1 / 13-02-9204</i>)	6 220,00 \$
Dépenses d'administration sécurité publique (<i>art 1 / 13-02-9203</i>)	1 391,00 \$
Bureau régional incendie (<i>art. 1 / 13-02-9202</i>)	22 928,00 \$

Considérant que la MRC offre la possibilité de payer ces quotes-parts de différentes façons;

En conséquence :

20 janvier 2015

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que les quotes-parts 2015 payables à la MRC de Rouville résultant de l'article 1 de la résolution 14-12-9541 (Partie 1 du budget) citée plus haut pour les paragraphes a), b), c) et d) soient payées en 12 versements égaux, payables au plus tard le dernier jour de chaque mois de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-007 Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire / Quote-part 2015

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de payer la quote-part annuelle 2015 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont/Saint-Césaire d'une somme de 343 107,00 \$, en 12 versements, payables mensuellement, à raison de 28 592,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-008 Permanence au poste de commis à la taxation et trésorière adjointe

Considérant que madame Lyne Jacques a été embauché le 17 juin 2014 au poste de commis à la taxation et trésorière adjointe et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que le directeur général est satisfait du travail accompli par madame Jacques depuis son embauche et recommande sa permanence;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'accorder la permanence à madame Lyne Jacques au poste de commis à la taxation et trésorière adjointe, effective depuis le 17 décembre 2014 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-009 Appel d'offres pour les travaux de peinture intérieure à l'hôtel de Ville – Demande de soumissions par voie d'appels d'offres publiques / Autorisation

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder par demande de soumissions par voie d'appels d'offres publiques pour l'obtention d'offres de services pour les travaux de peinture intérieure de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 janvier 2015

2015-01-010 Adhésion 2015 à la Fédération québécoise des municipalités

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser l'adhésion 2015 de la Ville à la Fédération québécoise des municipalités en versant la cotisation de 3 319,30\$ plus les taxes applicables tel que précisé à la facture 15-1039.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-011 Fondation du centre Hospitalier de Granby / Demande de contribution

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de verser une somme de 150\$ à la Fondation du Centre hospitalier de Granby en guise de contribution pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-012 École secondaire Paul-Germain-Ostiguy / Demande de participation au Gala Méritas

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de confirmer la participation de la Ville de Saint-Césaire au Gala Méritas de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy le 20 mai 2015 et de verser une contribution de 250\$ à même les profits de l'omnium de golf afin de soutenir cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-013 Société d'histoire et de généalogie des Quatre-Lieux / Demande de contribution

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de verser une somme de 1 500\$ à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux en guise de contribution pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-014 Cercle de Fermières / Demande de contribution

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de verser une somme de 800 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Césaire en guise de contribution pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 janvier 2015

2015-01-015 OBV Yamaska / Adhésion

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'adhérer à l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) en versant une cotisation annuelle de 50\$ pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-016 FADOQ / Club de Saint-Césaire / Demande de subvention

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de verser une contribution de 2 000\$ à FADOQ / Club de Saint-Césaire en guise de subvention pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-017 39^e édition des Jeux FADOQ Région Richelieu-Yamaska / Demande de contribution

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de verser une somme de 100\$ pour la tenue de la 39^e édition des Jeux Fadoq Région Richelieu-Yamaska pour le tournoi de cartes du 16 avril 2015 qui se tiendra à Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-018 Permanence au poste de directeur service incendie

Considérant que monsieur Étienne Chassé a été embauché le 20 juin 2014 au poste de directeur du Service sécurité incendie et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que le directeur général est satisfait du travail accompli par monsieur Chassé depuis son embauche et recommande sa permanence;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder la permanence à monsieur Étienne Chassé au poste de directeur du Service sécurité incendie, effective depuis le 20 décembre 2014 avec tous les avantages rattachés à ce poste cadre, temps partiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 janvier 2015

2015-01-019 **Appui relativement à une modification du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal***

Considérant que le ministère de la Sécurité publique (MSP) désire modifier le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service sécurité incendie municipal;

Considérant la demande d'appui de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey qui fait état des effets négatifs quant aux modifications envisagées;

Considérant que le MSP est d'avis que le transport de l'eau jusqu'au lieu de l'incendie constitue un maillon indissociable de la chaîne des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie et que le camion-citerne est identifié par les orientations ministérielles en cette matière comme étant un équipement essentiel d'intervention du pompier lorsqu'il n'y a pas de système d'alimentation en eau potable disponible sur place;

Considérant que les modifications du MSP au Règlement obligeront l'obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne affecté au transport de l'eau;

Considérant que le premier travail des pompiers est de sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les incendies devraient tous être au combat de celui-ci;

Considérant que le conducteur du camion-citerne n'entre pas dans le périmètre de combat;

Considérant qu'il importe qu'un conducteur d'expérience soit affecté à la conduite du camion-citerne sans qu'il ne soit dans l'obligation d'obtenir la formation de Pompier 1 pour conduire un camion-citerne;

Considérant que dans les villes et municipalités de plus petite taille, le recrutement est difficile;

Considérant que les personnes qualifiées pour conduire ce type de véhicule sont peu nombreuses et que cela libère un pompier dûment formé pour le combat des incendies ou du sauvetage;

Considérant que selon l'article 40 de la Loi sur la sécurité incendie, celui qui dirige les opérations peut réquisitionner des moyens de secours privés nécessaires lorsque les moyens de service sont insuffisants, ceux qui seront appelés ne sont pas soumis à l'obligation d'avoir la formation de Pompier 1;

En conséquence :

20 janvier 2015

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'appuyer la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey pour demander au ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal qui obligerait le conducteur d'un camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1;

Et de transmettre la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-020 Colloque sur la sécurité civile et incendie 2015 –Participation

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser la participation du directeur du service incendie, monsieur Étienne Chassé, à participer au Colloque sur la sécurité civile et incendie qui se tient à Québec du 16 au 18 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-021 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers / Autorisation

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

20 janvier 2015

Attendu que la Ville de Saint-Césaire prévoit sept (7) inscriptions de pompiers pour de la formation au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de transmettre à la MRC de Rouville une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-022 Travaux de raccordement du puits 5 – Décompte no 2 / Paiement à MPECO, entrepreneur général

Considérant la recommandation de paiement formulée par monsieur Philippe Barcelo, ingénieur chargé de projet auprès d'Axor experts-conseils,

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder au paiement du décompte numéro 2 auprès de l'entrepreneur général MPECO inc. dans le cadre des travaux de raccordement du puits 5 pour un montant 59 737,07\$ plus les taxes applicables tel que précisé dans la lettre du 23 décembre 2014. Une retenue de 10% est incluse de ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-023 Travaux de raccordement du puits 5– Paiement à AXOR Experts-conseils, services professionnels d'ingénierie

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder au paiement de 4 160\$ plus les taxes applicables auprès d'Axor experts-conseils représentant les honoraires pour la surveillance partielle du chantier des travaux de raccordement du puits 5, le tout selon la facture datée du 28 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 janvier 2015

2015-01-024 Divers travaux sur le réseau d'aqueduc – Paiement à WSP pour services professionnels d'ingénierie

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder au paiement de WSP pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre des divers travaux sur le réseau d'aqueduc réalisés en 2012-2013, le tout pour un montant de 13 155\$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de la facture datée du 20 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-025 Travaux de pavage, trottoirs et bordures de béton 2013 – Rue Larose phase 3 / Décompte progressif 5 - Paiement à Sintra

Considérant la recommandation de madame Francesca Asfar, ingénieur chargé de projets auprès de Avizo experts-conseils,

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder au paiement de 119 555,92\$ plus les taxes applicables pour les travaux de pavage et bordures réalisés sur la rue Larose phase 3. Ce montant inclut une pénalité pour compaction non conforme et une retenue de 5%, le tout tel que décrit dans la recommandation de paiement datée du 16 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-026 Renouvellement de la location d'un entrepôt pour divers équipements des travaux publics

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de renouveler la location aux fins d'entreposage d'équipement des travaux publics d'une bâtisse sur le lot 1 594 358 située au 1389 Route 112 à Rougemont, propriété de Madame Simone Martel, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, au montant forfaitaire de 1 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-027 Poste de chef d'équipe au service des Travaux publics / statut de cadre

Considérant que le poste de chef d'équipe était considéré dans la catégorie des postes cols bleus;

20 janvier 2015

Considérant que les tâches exécutées pour le poste de chef d'équipe ont fait l'objet d'une réévaluation;

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de statuer que le poste de chef d'équipe appartient à la catégorie des postes cadres;

Il est également résolu d'accorder le statut de cadre à madame Dominique Arpin au poste de chef d'équipe au service des Travaux publics à compter du 1^{er} janvier 2015. La rémunération est établie selon l'échelon 4 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Saint-Césaire avec les conditions salariales précisées à l'entente de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-028 Modification de la prime pour le service de garde pour le service des travaux publics

Considérant qu'une prime journalière est prévue à l'article 6 de l'entente de travail des cols bleus pour le service de garde en eau potable et voirie au service des Travaux publics;

Considérant que le personnel certifié pour assurer la garde en eau potable est réduit en raison de congé de maladie de membres du personnel du service des travaux publics;

Considérant que les membres du personnel du service des Travaux publics ont été informés de cette nouvelle procédure et qu'ils en ont accusé réception le 30 décembre 2014;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2015, le montant de la prime de garde afin de le diviser pour moitié pour la garde en voirie et d'affecter le personnel adéquat pour répondre uniquement aux urgences en voirie et pour moitié pour la garde en eau potable et d'y affecter le personnel qualifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-029 Achat de compteurs d'eau

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder à l'achat auprès de Les Compteurs Lecomte de Saint-Hyacinthe de :

- 6 compteurs ½ au coût de 113,40\$ chacun avant les taxes applicables;
- 24 compteurs 5/8 au coût de 113,40\$ chacun avant les taxes applicables;

Le tout tel que décrit dans une soumission datée du 21 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 janvier 2015

2015-01-030 Achat d'un souffleur pour trottoirs

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder à l'achat d'un souffleur hydraulique Normand 48 pouces modèle E38-200 muni de contrôles de régime moteur et de vitesse par levier auprès de la compagnie Équipement Robert d'Iberville pour un montant de 8 445\$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans une soumission du 17 et 27 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-031 Achat d'un ordinateur pour le bassin de surpression

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder au remplacement de l'ordinateur au bassin de surpression auprès de Logimax Service Informatique de Saint-Césaire au montant de 1 518\$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de la soumission du 9 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-032 Achat d'un contrôleur pour le bassin de surpression

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'acquisition et l'installation d'un contrôleur avec le matériel nécessaire pour le bassin de surpression auprès de Nivek Automatisation de Saint-Césaire au montant de 8 975\$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission SO.15.0345 de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-033 Embauche temporaire pour la garde en eau potable

Considérant que deux employés permanents du service des travaux publics sont en congé de maladie pour une durée indéterminée;

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'embaucher sur une base temporaire monsieur Thomas Gagné pour assurer la garde en eau potable le soir et les fins de semaine selon un horaire établi par le service des Travaux publics;

Que l'entrée en fonction de monsieur Gagné est fixée au 26 janvier 2015;

20 janvier 2015

Que le maire et le directeur général de la Ville sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, un contrat d'emploi avec monsieur Gagné établissant notamment les modalités de travail et le traitement durant toute la durée du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-034 Entretien ménager du garage municipal / contrat

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de retenir les services de Nettoyage commercial Y.C. enr pour faire l'entretien ménager des locaux du garage municipal du 110, route 112 pour un forfait mensuel de 433,33\$ avant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la proposition du 15 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-035 Mandat pour une analyse comparative des modes de réalisation et de gestion pour un nouvel aréna / Entente de services intermunicipale

Considérant les discussions entre les municipalités d'Ange-Gardien, Saint-Paul-d'Abbotsford, Rougemont et Saint-Césaire quant au remplacement de l'aréna Guy-Nadeau situé à Saint-Césaire;

Considérant qu'une étude de faisabilité a été réalisée à l'été 2014 par la firme FBA architecte, à la demande de la Ville de Saint-Césaire, afin de développer un programme technique et fonctionnel d'un nouvel aréna et d'en estimer les coûts;

Considérant qu'il est pertinent que lesdites municipalités évaluent les différents modes de réalisation et de gestion d'un nouvel aréna régional;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de participer à une analyse comparative des modes de réalisation et de gestion d'un nouvel aréna avec les municipalités d'Ange-Gardien, Saint-Paul-d'Abbotsford et de Rougemont, le tout tel que soumis dans l'offre de services du Groupe BC2;

Il est également résolu que la Ville de Saint-Césaire contribue financièrement au prorata de sa population ce qui représente une dépense de 7 476\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant et la greffière soient autoriser à signer, pour et au nom, de la Ville de Saint-Césaire, l'entente de services intermunicipale pour cette analyse comparative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 janvier 2015

2015-01-036 Reconduction du contrat de travail de l'assistant-surintendant au club de golf

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de reconduire le contrat annuel de travail de François Ostiguy à titre d'aide-surintendant au club de golf pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le tout selon le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-037 Règlement numéro 233 sur les compteurs d'eau / Adoption

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 233 sur les compteurs d'eau » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-038 Office municipal d'habitation de Saint-Césaire / Rectification de la résolution 2014-12-376 concernant les prévisions budgétaires 2015

Considérant que les montants précisés dans la résolution 2014-12-376 concernant les prévisions budgétaires 2015;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la résolution 2014-12-376 pour la remplacer par celle-ci;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire dont le déficit d'opération est de 43 424\$ et est assumé à 90% par la Société d'habitation du Québec et à 10% par la Ville.

20 janvier 2015

Il est également résolu que la Ville de Saint-Césaire s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et , plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance.
2e période de questions.
Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-01-004, 2015-01-005, 2015-01-006, 2015-01-007, 2015-01-008,
2015-01-009, 2015-01-010, 2015-01-011, 2015-01-012, 2015-01-013,
2015-01-014, 2015-01-015, 2015-01-016, 2015-01-017, 2015-01-018,
2015-01-020, 2015-01-022, 2015-01-023, 2015-01-024, 2015-01-025,
2015-01-026, 2015-01-027, 2015-01-029, 2015-01-030, 2015-01-031,
2015-01-032, 2015-01-033, 2015-01-034, 2015-01-035, 2015-01-036,
2015-01-038.

Micheline Quilès
Trésorière